

Montpellier, le 20 janvier 2014



MINISTÈRE DE
L'ÉDUCATION NATIONALE

MINISTÈRE DE
L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR
ET DE LA RECHERCHE

Inspection pédagogique
régionale

Dossier suivi par les
IPR de langues
Mail : [ce.recipr@ac-
montpellier.fr](mailto:ce.recipr@ac-montpellier.fr)

Direction académique des
Examens et Concours
DAEC

Affaire suivie par :
Thierry DORDAN
☎ : 04.67.91.48.20
☎ : 04.67.60.34.15
Email : [ce.recdaec@ac-
montpellier.fr](mailto:ce.recdaec@ac-montpellier.fr)

Rectorat
31, rue de l'Université
CS 39004
34064 Montpellier
cedex 2
www.ac-montpellier.fr

Le recteur de l'académie de Montpellier
Chancelier des universités

à

Mesdames et Messieurs les enseignants en
langues vivantes (étrangères ou régionales)
S/C de
Mesdames et Messieurs les chefs
d'établissements publics et privés sous contrat
S/C de
Mesdames et Messieurs les Inspecteurs
d'académie, Directeurs académiques des services
de l'éducation nationale.

Objet : Constitution d'une banque académique de supports pour l'évaluation de la
« compréhension de l'oral » aux baccalauréats général et technologique.

Conformément aux orientations qui viennent d'être communiquées aux académies par la DGESCO, je vous informe de la constitution d'une réserve académique de supports, audio ou vidéo, pour l'épreuve de compréhension de l'oral des baccalauréats général et technologique.

Cette réserve, actuellement en cours d'élaboration sous la conduite des IA-IPR de langues, sera mise à disposition des enseignants à compter du lundi 10 février 2014. Elle sera accessible sur un espace collaboratif Quick'r où les enseignants concernés pourront se connecter avec l'identifiant et le mot de passe qui vous seront communiqués par la DAEC par SMS (ou télécopie le cas échéant).

J'attire votre attention sur le fait qu'il s'agit d'une ressource proposée aux enseignants qui le souhaitent, ou qui rencontreraient des difficultés dans l'élaboration des supports de cette épreuve. Le recours à cette banque ne présente aucun caractère obligatoire, et n'interdit nullement aux enseignants d'utiliser les sujets qu'ils ont eux-mêmes déjà conçus.

En outre, je vous indique que la date de fin de l'épreuve de « compréhension de l'oral » initialement prévue le 28 février est reportée au 31 mars 2014.

Vous trouverez en fichier joint la note de service n°14-003 du 13/01/2014 relative à l'organisation des épreuves de langues vivantes des séries ES et S du baccalauréat général et des séries technologiques hors TMD et Hôtellerie (la note de service n°2011-200 du 16 novembre 2011 est abrogée).

Mes services restent à votre disposition pour tout renseignement complémentaire.